

Image not found or type unknown



Quel contrat de mariage ?

Par **Margot12850**, le 12/11/2018 à 14:13

Bonjour,

Nous avons décidé de nous marier, seulement je ne sais pas pour quel régime opter. Je me pose la question de savoir si sa fille née d'une union précédente sera héritière de mes héritages personnel et familiaux ? Ou si seulement nos enfants communs hériteront de mes biens personnels ? Merci

Par **youris**, le 12/11/2018 à 16:12

bonjour,

à votre décès, tous vos enfants, qui sont héritiers réservataires auront les mêmes droits sur votre succession.

par contre votre fille n'hériterait pas de votre conjoint.

salutations

Par **Margot12850**, le 12/11/2018 à 16:14

Merci pour votre réponse